**Texte de politique générale**

Commission : Conseil de sécurité historique

Question : 23 septembre 1998 : le vote de la résolution 1199 sur un cessez-le-feu entre le Kosovo et la Serbie.

Auteur : Slovénie

La Slovénie, ex-pays yougoslave, indépendante depuis 1991, est pleinement concernée par la résolution 1199 en réaction à la violation de la résolution 1160 qui imposait un embargo sur les armes à destination de l'ex-Yougoslavie.

L’objectif premier de cette résolution est la cessation des hostilités ainsi que  l'observation d'un cessez-le-feu par l’armée de libération du Kosovo, l’armée fédérale yougoslave et de toute autre partie armée afin de protéger les populations civiles de toutes origines nationales, ethniques ou culturelles contre les expulsions et actes de violence, ce à quoi consent la Slovénie.

La Slovénie est consciente du fait que le cessez-le-feu entre le Kosovo et la Serbie est nécessaire voire impératif. En effet, la Slovénie est gravement préoccupée par les récents combats intenses et l'afflux de réfugiés du Kosovo et l'usage excessif et aveugle de la force par les forces de sécurité serbes et l'armée yougoslave. Le pays est également alarmé par la perte de vies humaines, le déplacement de populations civiles et la destruction de biens résultant du conflit.

En effet, 600 et 700 civils ont été tués dans les combats au Kosovo depuis mars 1998, c’est-à-dire en seulement sept mois.

De plus, le conflit a entraîné le déplacement de plus de 230 000 personnes sans abri ni autres nécessités de base, selon le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

Pour mettre fin à cette catastrophe humanitaire, la Slovénie estime qu’une opération de soutien de la paix au Kosovo dirigée par l'OTAN est nécessaire, et ce, pour empêcher les forces yougoslaves et serbes de reprendre les hostilités et de menacer le Kosovo, instaurer un environnement sûr en veillant au maintien de la sécurité et de l'ordre publics, et démilitariser l'Armée de libération du Kosovo.

Enfin, la Slovénie reste ouverte à un dialogue constructif conduisant à une solution à la situation au Kosovo, en espérant une amélioration de la situation ainsi qu’une cessation des hostilités dans cette région voisine.